



377, rue de l'Exode
50010 Saint-Lô Cedex
02 33 75 67 67

Madame, Monsieur,

Informations concernant l'internat

Sortie régulière du mercredi

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves internes peuvent rentrer exclusivement dans leur famille du mercredi 12h au jeudi 8h.

Si vous souhaitez que votre enfant profite de cette possibilité tout au long de l'année, ce document devra être remis (coupon ci-dessous) dès la rentrée à la vie scolaire du lycée Curie-Corot. Les autres soirs de la semaine, les sorties ne sont pas autorisées (sauf cas exceptionnel).

Gestion des absences

En cas d'absences prévisibles, une demande écrite de votre part doit être remise au bureau de la vie scolaire, les dates de sortie et de retour devant être précisées.

En cas d'absence non prévisible, nous vous demandons de prévenir les CPE par téléphone dès que vous avez connaissance du départ de votre enfant ou dès son retour au domicile.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Conseillers Principaux d'Education

Autorisations de sortie pour l'année 2021/2022

Nom :

Prénom :

Classe :

J'autorise mon fils/ ma fille, interne au lycée Curie-Corot, à quitter l'établissement du mercredi midi au jeudi matin pendant toute l'année scolaire.

Fait à, le

Signatures des parents ou du responsable légal :